



Décès de mon père sur un chantier.

Par **joeben**, le **19/06/2010** à **21:07**

Bonjour,

J'aurai voulu savoir si le décès d'une personne sur un chantier, suite à un arrêt cardiaque, est reconnu comme accident du travail ? Mon père est décédé d'un arrêt cardiaque en montant sur sa grue et, depuis maintenant cinq ans, on se bat pour la mémoire de notre père. Moi, présente ce jour là, j'ai vraiment du mal à m'enlever ce jour de la tête. J'espère que vous pourrez me renseigner.

Merci à tous.

Par **Tisuisse**, le **19/06/2010** à **23:44**

Bonjour,

Personnellement, je serai fort surpris que la Sécurité Sociale prenne cela comme un "accident du travail". En effet, un ouvrier qui travaille sur un échafaudage, glisse, tombe et se blesse ou se tue, nous sommes en présence d'un accident du travail. Mais si votre père était cardiaque, ce n'est pas le fait de monter sur sa grue qui l'a tué, c'est sa maladie. Ce n'est donc pas un accident du travail.

Par **helene**, le **20/06/2010** à **22:20**

J'espere que ça va passer en accident du travail ! On se battra jusqu'au bout.

Par **Tisuisse**, le **20/06/2010** à **22:55**

Tentez, vous verrez bien si c'est vous qui obtiendrez gain de cause. Personnellement j'en doute mais allez savoir ce que peuvent décider les juges, même ceux de la Chambre Sociale de la Cour de Cassation. Cela étant, Experatoo vous présente ses meilleures pensées et compâtit à votre douleur.

Par **joeben**, le **25/06/2010** à **21:56**

merci , oui en plus ce jour la il faisait tres froid et a l otopsie de mon père le médecin a dit que c était du a un effort physique trop important part temps froid.ce jour la je me souvien il faisait tres fort , le chantier aurai du etre au imtempérie

Par **Tisuisse**, le **25/06/2010** à **22:41**

Là, vous apportez des informations qui pourraient être importantes et que vous ne mentionniez pas au début.

Bon courage pour la suite.